

|   |            |
|---|------------|
| <b>Mission 2 : le combat pour l'équité territoriale</b> | <b>M2</b>  |
| <b>Action 5 : agir au plus près des habitants</b>       | <b>A5</b>  |
| <b>Initiatives de proximité</b>                         | <b>298</b> |

La Commission Permanente,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L1611-4 et L4221-1 et suivants,
- VU** la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,
- VU** le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,
- VU** l'arrêté du 11 octobre 2006 portant fixation des modalités de présentation du compte rendu financier prévu à l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000,
- VU** la délibération du Conseil régional du 18 décembre 2015 modifiée donnant délégation du Conseil régional à la Commission permanente,
- VU** le règlement budgétaire et financier modifié,
- VU** le budget voté au titre de l'exercice 2021 lors des séances du Conseil régional relatives au budget de la Région.

**CONSIDERANT** le rapport de sa Présidente,

**CONSIDERANT** l'avis de la commission Finances, ressources humaines, affaires générales, coopération interrégionale, affaires européennes et coopération internationale

Après en avoir délibéré,

ATTRIBUE

une subvention de 4 000 € à l'association Bridge de la Baule (44 - Loire-Atlantique), pour l'organisation du festival international de bridge 2021, qui se déroulera du 13 au 21 août 2021 à la Baule ;

ATTRIBUE

une subvention de 3 000 € à la Fédération des gardes particuliers de la Mayenne (53 - Mayenne), pour l'organisation du congrès national de la fédération nationale des gardes particuliers qui se tiendra les 16 et 17 avril 2021 en Mayenne ;

ATTRIBUE

une subvention de 6 000 € à l'association Pays du Château-Gontier (53 - Mayenne), pour

l'organisation du Press'tiv@l info de Château-Gontier 2020, le festival du journalisme et des médias, qui s'est déroulé du 9 au 30 novembre 2020 ;

**ATTRIBUE**

une subvention de 1 000 € à l'association Histoire Mémoire Passion (85 - Vendée), pour l'organisation de l'évocation historique de la libération d'août 44 qui se déroulera les 22 et 23 août 2021 au Prieuré Saint-Nicolas à la Chaume aux Sables d'Olonne ;

**ATTRIBUE**

une subvention de 300 € à l'Union nationale des combattants de Commequiers (85 - Vendée), pour l'acquisition, en 2021, d'un drapeau de mémoire à l'enseigne de sa section ;

**ATTRIBUE**

une subvention de 2 000 € à l'association de Sauvetage et Secourisme de Saint Gilles Croix de Vie (85 - Vendée), pour l'acquisition, en 2021, de matériels nécessaires aux formations dispensées par l'association.

**AFFECTE**

une autorisation d'engagement d'un montant de 16 300 €.

**AUTORISE**

le caractère forfaitaire des aides attribuées à l'association Bridge de la Baule, la Fédération des gardes particuliers de la Mayenne, l'association Pays du Château-Gontier, l'association Histoire Mémoire Passion, l'Union nationale des combattants de Commequiers et à l'association de Sauvetage et Secourisme de Saint Gilles Croix de Vie.

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

**ADOPTÉ**

Contre : Groupe Rassemblement National des Pays de la Loire

Abstentions : Groupe La Région en Marche, Groupe Socialiste, Écologiste, Radical et Républicain, Groupe Écologiste et Citoyen

REÇU le 15/02/21 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs